



Modalités d'exposition centre culturel / *Surfaces*

Vous disposez des salles du rez-de-chaussée et/ou du premier étage du centre culturel Léopold Sédar Senghor. La surveillance de la salle étant assurée par le personnel du Centre culturel, votre présence n'est pas obligatoire : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h30.

Depuis janvier 2018, le personnel municipal n'est plus en mesure d'assurer la permanence le samedi de 14 h à 18 h et le dimanche de 14 h 30 à 18 h. Aussi est-il proposé aux exposants la possibilité de le faire par eux-mêmes s'ils le désirent (nous le signaler).

L'occupation des salles et le vernissage sont gratuits, nous vous demandons, cependant en contrepartie de choisir ensemble dès le début de l'exposition, [une œuvre récente afin d'en faire don à la commune](#) pour témoigner de votre passage.

Nous mettons à votre disposition cimaises, crochets, grilles et esses pour présenter vos travaux.

- Vous nous fournirez une photo numérique d'un minimum de 1Mo qui figurera sur les cartons d'invitation et les affiches de la commune. Ils peuvent tous deux être réalisés par nos soins ([nous le signaler](#)).
- Vous nous communiquerez une liste de [25 invités \(frais d'envoi à notre charge\)](#). Si vous le souhaitez, nous vous fournirons 25 cartons supplémentaires et 10 affiches ou flyers pour votre communication personnelle.
- Vous nous ferez également parvenir un [document récent](#) retraçant votre parcours artistique, votre démarche [et la liste signée des œuvres](#) exposées (titres, technique(s), date de création, dimensions et prix), [2 mois avant le début](#) de l'exposition pour notre assurance.

Nous nous occupons de la promotion auprès des médias locaux. Toutefois, si vous avez des contacts ailleurs, n'hésitez pas à nous en communiquer les coordonnées.



Modalités d'exposition centre culturel / *Volumes*

Vous disposez des salles du rez-de-chaussée et/ou du premier étage du Centre Culturel Léopold Sédar Senghor. La surveillance de la salle étant assurée par le personnel du Centre culturel, votre présence n'est pas obligatoire : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h30.

Depuis janvier 2018, le personnel municipal n'est plus en mesure d'assurer la permanence le samedi de 14 h à 18 h et le dimanche de 14 h 30 à 18 h.

Aussi est-il proposé aux exposants la possibilité de le faire par eux-mêmes s'ils le désirent (nous le signaler).

L'occupation des salles et le vernissage sont gratuits, nous vous demandons, cependant en contrepartie de choisir ensemble dès le début de l'exposition, [une œuvre récente afin d'en faire don à la commune](#) pour témoigner de votre passage.

Nous mettons à votre disposition **stèles, colonnes et vitrines, grilles, esses et cimaises** pour présenter vos travaux.

1. Vous nous fournirez une photo numérique d'un minimum de 1Mo qui figurera sur les cartons d'invitation et les affiches de la commune. Ils peuvent tous deux être réalisés par nos soins (nous le signaler).
2. Vous nous communiquerez une liste de [25 invités \(frais d'envoi à notre charge\)](#). Si vous le souhaitez, nous vous fournirons 25 cartons supplémentaires et 10 affiches et/ou flyers pour votre communication personnelle.
3. Vous nous ferez également parvenir un [document récent](#) retraçant votre parcours artistique, votre démarche [et la liste signée des œuvres](#) exposées (titres, technique(s), date de création, dimensions et prix), [2 mois avant le début](#) de l'exposition pour notre assurance.

Nous nous occupons de la promotion auprès des médias locaux. Toutefois, si vous avez des contacts ailleurs, n'hésitez pas à nous en communiquer les coordonnées.